

Le vingt-et-un janvier deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du seize janvier deux mille dix-neuf, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

**Présents :** Pierre Acosta, Philippe Bialais, Odile Choquet, Arielle Coulon, Guy Godart, Samuel Lemaille, Philippe Lemerre, Eric Pauron, Céline Potier, Guillaume Regnaut, Maud Roget, Karine Tanguy.

**Excusés :** Christelle Bouchedda (pouvoir à Philippe Bialais), Audrey El Ibrik (pouvoir à Arielle Coulon).

**Secrétaire de séance :** Céline Potier

## **Ordre du jour :**

---

2019-001 Adhésion au dispositif de Centrale d'Achat proposé par la Métropole Européenne de Lille

2019-002 Décision modificative N°1 au budget 2018

Divers

## **A | Communications de Monsieur le Maire :**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la séance de Conseil du 17 décembre dernier, ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Monsieur le Maire revient sur la cérémonie des vœux, qui s'est déroulée le vendredi 18 janvier. Il remercie l'ensemble des élus ayant organisé et participé à la manifestation.

Comme il l'a indiqué lors de son discours, la Municipalité organisera un débat dans le cadre de la consultation des Français décidée par le Président. Les modalités de cet échange seront définies prochainement.

Monsieur le Maire évoque ensuite l'inauguration de la micro crèche, le samedi 19 janvier. Avec un taux de fréquentation qui approche 95% après 4 mois d'activité, Il salue la réussite de ce beau projet qui a permis de restaurer notre bâtiment communal, de créer des emplois et d'apporter un service aux familles erquinghemoises.

Monsieur le Maire indique que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, et le rapport sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, portant sur l'exercice 2017, sont consultables en mairie.

## **B | Arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal :**

---

Monsieur le Maire présente ensuite les arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

### *Gestion du personnel*

---

2019-003 : Reclassement de M. Jean-Marie BARON, adjoint technique principal de 1ère classe  
2019-004 : Reclassement de M. Bruno BELLENGIER, adjoint technique principal de 2ème classe  
2019-005 : Reclassement de Mme Martine PHILIPPOT, adjoint technique principal de 2ème classe  
2019-006 : Reclassement de Mme Delphine NETO, adjoint technique  
2019-007 : Reclassement de M. François BEAUMADIER, adjoint administratif principal de 1ère classe

### *Police municipale*

---

2018-101 : Réouverture au public de l'église Saint-Vaast

### *Urbanisme*

---

**2019-002** : PC059201180009, M. et Mme VANDERMOERE, Lot 1 du lotissement allée des Aubépinés - construction d'une maison  
**2019-008** : **Retrait** PC05920117B0001, M. Anthony VERMUNT, Clos du verger - agrandissement d'une maison  
**2019-009** : **Refus** PC059201180014, M. et Mme RUBERTO, rue de l'Eglise - Réhabilitation d'une maison et création d'un niveau supplémentaire  
**2019-010** : PC059201180010, M. MOREAU et Mme PONTHEUX, Lot 2 du lotissement allée des Aubépinés - construction d'une maison  
**2019-011** : PC059201180011, M. Rudy COUSTENOBLE, Lot 3 du lotissement allée des Aubépinés - construction d'une maison

## **C | Délibérations :**

---

Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour.

### *2019-001 Adhésion au dispositif de Centrale d'Achat proposé par la Métropole Européenne de Lille*

---

Par délibération en date du 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille (MEL) s'est constituée en centrale d'achat.

Ce dispositif d'achats centralisés est ouvert à l'ensemble des communes, CCAS et des entités associées du territoire de la MEL.

Afin de développer des stratégies d'acquisition plus efficaces et ainsi atteindre un meilleur niveau de performance des achats, la Centrale d'Achat Métropolitaine se fixe les quatre objectifs suivants :

- Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés.
- Répondre aux justes besoins des territoires.
- Promouvoir un achat public responsable et innovant.
- Sécuriser et simplifier l'achat public.

Conformément à l'article 26 de l'ordonnance n° 15-889 du 23 juillet 2015, La Centrale d'Achat Métropolitaine mène deux missions :

- L'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.
- La passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs.

Les acheteurs qui recourent à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

Les dispositions inscrites dans les Conditions Générales de Recours ont pour objet d'organiser les rapports entre la Centrale d'Achat Métropolitaine, ses adhérents et les titulaires de marchés, si la commune/ le CCAS ou autre entité décide de solliciter ce nouveau dispositif.

Chaque adhérent demeure libre de fixer sa propre politique achat et de recourir à la Centrale d'Achat Métropolitaine en opportunité selon ses propres besoins. Chaque adhérent reste ainsi libre de passer lui-même ses propres marchés publics et accords-cadres si le marché passé par la Centrale d'Achat Métropolitaine ne lui convient pas in fine.

A la présente adhésion correspond un montant s'élevant à 150 € dont le règlement sera sollicité chaque année. Les frais d'adhésion ne sont pas exigés tant que l'adhérent n'exprime aucun engagement sur les marchés publics proposés par la Centrale d'Achat Métropolitaine. Les frais d'adhésion ne sont pas exigés au titre de la première année d'existence du dispositif correspondant à l'exercice 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés** (abstention de Karine Tanguy) :

- D'approuver les termes des conditions générales de recours à la Centrale d'Achat Métropolitaine valant convention d'adhésion (annexées à la présente délibération).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat Métropolitaine pour la durée du mandat et pour un montant annuel d'adhésion de 150 € (non exigé au titre de l'exercice 2019).
- De déléguer à Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'Achat Métropolitaine en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent

### *2019-002 Décision modificative N°1 au budget 2018*

---

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la décision modificative suivante du budget principal 2018, proposée par Monsieur le Maire.

- Les articles 61521 Terrains et 62875 Remboursement de frais aux communes, du chapitre 011 Charges à caractère général, doivent être abondés de 2 000 € chacun pour pouvoir payer les dernières factures de l'exercice 2018.

- En contrepartie l'article 6413 Personnel non titulaire, du chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés, peut être réduit de 4 000 €.

| Type                    | Chapitre | Article | Libellé article            | Solde avant DM | DM        | Solde après DM |
|-------------------------|----------|---------|----------------------------|----------------|-----------|----------------|
| Dépenses Fonctionnement | 011      | 61521   | Terrains                   | 700,00         | +2 000,00 | 2 700,00       |
| Dépenses Fonctionnement | 011      | 62875   | Remboursement aux communes | 1 200,00       | +2 000,00 | 3 200,00       |
| Dépenses Fonctionnement | 012      | 6413    | Personnel non titulaire    | 14 847,85      | -4 000,00 | 10 847,85      |

**Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole aux élus souhaitant communiquer des informations :

**Arielle Coulon** indique que les 5 lauréats du concours de dessin ont été informés qu'ils pouvaient venir retirer leurs lots en mairie.

Un concours photo « Photographiez votre trésor » va être lancé de fin avril à fin août dans le cadre de la manifestation Lille3000 Eldorado.

A la suite des travaux réalisés dans l'église communale, une cérémonie d'inauguration sera programmée prochainement en lien avec l'équipe paroissiale.

Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal des prochaines semaines et lève la séance.

### **Rappel de l'agenda communal :**

---

2 fév : Loto de l'ACSE  
1<sup>er</sup> mars : Conférence zéro phyto, animée par Marc Delrue et Brigitte Vanpoperinghe  
25 mars : Conseil municipal  
29 mars : Les Belles Sorties – La Rose des Vents « Peut-on frire de Tout ? »  
31 mars : Parcours du cœur

**Pierre ACOSTA**

**Philippe BIALAIS**

*Christelle BOUCHEDDA*

**Odile CHOQUET**

**Arielle COULON**

*Audrey EL IBRIK*

**Guy GODART**

**Samuel LEMAILLE**

**Philippe LEMERRE**

**Eric PAURON**

**Céline POTIER**

**Guillaume REGNAUT**

**Maud ROGET**

**Karine TANGUY**